



Industries Précision Plus Inc.

1565, Jean-Lachaine, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1C2

Termes & Conditions

PRIX : Les prix sont valides pour un période de 30 jours. Le transport et les taxes applicables sont en surplus, sinon spécifier par écrit. La livraison des boulons d'ancrages est en surplus si non livrés avec les lampadaires. Les prix sont pour les couleurs de base seulement (bronze ou noir). Il y aura un supplément pour tout autre couleur.

TERME : La première commande est payable sur réception, Par la suite, le terme est net 30 jours, sur approbation du crédit. 2% d'intérêts par mois après 30 jours (24% par année).

TITRE & RISQUE : Les titres et les risques de tous nos produits sont transférés à l'acheteur dès qu'ils sont livrés sur le chantier, cependant **INDUSTRIES PRÉCISION PLUS INC.** se réserve le droit de garder ces droits tant que la marchandise n'est pas payée en entier. La marchandise est vérifiée au départ et à l'arrivée. Toute perte ou dommage causé au déchargement ou par la suite est la responsabilité du client.

GARANTIE : Pour tout les produits qui sont prouvés défectueux après une utilisation normale à l'intérieur d'une période d'un an suivant la date de facturation, **INDUSTRIES PRÉCISION PLUS INC.** se réserve l'option de remplacer ou de réparer le produit. Le défaut doit nous être rapporté par écrit à l'intérieur de 30 jours de la découverte de ce défaut. **INDUSTRIES PRÉCISION PLUS INC.** ne sera responsable d'aucun frais de réparation, de réinstallation ou de transport (aller-retour) du chantier à la manufacture si le produit doit être remplacé. Le service effectué par un tiers ne sera en aucun temps honoré sans une autorisation écrite de notre part. Aucune garantie ne sera honorée sur le service exécuté ou le matériel fournit et/ou installé sur nos produits, par un autre fournisseur

RETOUR DE MARCHANDISE : **INDUSTRIES PRÉCISION PLUS INC.** doit donner une autorisation écrite pour que l'acheteur retourne toute marchandise. Des frais de retour seront chargés à l'acheteur advenant une autorisation.

CANCELLATION : Si un acheteur désire annuler une commande, **INDUSTRIES PRÉCISION PLUS INC.** doit donner une autorisation écrite, après avoir reçu une demande écrite de l'acheteur. Des frais pourraient être chargés pour les travaux déjà encourus sur cette commande.

LIVRAISON & ENTREPOSAGE : La livraison des produits doit se faire à l'intérieur de 2 semaines après la fabrication, sinon des frais d'entreposage pourront être chargés à l'acheteur. Les poteaux non érigés immédiatement doivent être entreposés soulevés du sol. **INDUSTRIES PRÉCISION PLUS INC.** n'est pas responsable des effets que le sol peut avoir sur ses produits.

DÉLAIS : **INDUSTRIES PRÉCISION PLUS INC.** n'est pas responsable des délais de fabrication dus au feu, grève, problème de main d'œuvre, accident, délais de transports, manque de courant, matériel, fuel ou toute autre raison que ce soit, de la négligence ou pas. Nous ne nous tenons pas responsable des pertes de profits anticipés ainsi que les pertes dus au délai de livraison ou pertes d'utilisation d'équipement sur un chantier.

FABRICATION : Les commandes en retenues ne seront fabriquées qu'au moment ou **INDUSTRIES PRÉCISION PLUS INC.** recevra une confirmation écrite de procéder avec la commande. Une révision du projet pourrait être effectuée à ce moment.